



# Calendrier des compétitions Association Sportive du collège

publié le 29/09/2018

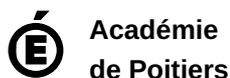
Vous trouverez en document joint le **calendrier général des compétitions** pour chaque activité pratiquée au sein de l'association sportive de l'établissement.

## Rappel du fonctionnement :

- \* Une fois adhérents, les élèves peuvent pratiquer plusieurs activités à l'entraînement mais ils devront parfois faire des choix pour les compétitions qui peuvent avoir lieu le même jour pour différentes activités et en informer les différents professeurs concernés.
- \* Avant chaque compétition, les enseignants donneront aux élèves une convocation à faire signer par les parents, indiquant le lieu de la compétition et les horaires de départ et de retour ; les parents s'engagent à venir chercher leurs enfants à l'heure indiquée sur le parking du collège le mercredi après-midi (pas de transport scolaire).
- \* Les élèves qui ont cours le mercredi matin, doivent avoir un pique-nique lorsqu'ils participent aux compétitions (pas de cantine le mercredi), ils déjeuneront en fonction des conditions météo sur les bancs dans la cour ou bien dans les vestiaires, sous la surveillance d'un assistant d'éducation.
- \* Certaines compétitions nécessitent de quitter le collège avant la fin des cours, parfois sur le mercredi entier, dans ces cas-là, l'absence des élèves participants est bien entendu excusée et leurs professeurs seront informés du motif, mais il reste à leur charge de s'organiser pour rattraper les cours manqués dans les meilleurs délais.
- \* La participation aux différentes finales dépend des résultats en championnat de district.
- \* Les enseignants inviteront les élèves à s'inscrire pour le cross de district et éventuellement le cross départemental, quelle que soit les activités pour lesquelles ils sont inscrits.

## Document joint

 Association Sportive - Calendrier général (PDF de 66.7 ko)



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.